



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa	
Date	Dimanche 1 ^{er} décembre 2024	Heure de départ	18 h 30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : -2°C)	Vent	14 km/h (Ouest)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Neige (Variante 2 s)		
Nombre de courses	10	Courses de qualification	1 KR
Total des paris mutuels	\$344,686	Nombre total d'inscriptions	79/90
	Vétérinaire contacté : Dr L. Berthiaume Atack	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Nous avons discuté avec Julie Ferguson, représentante de la *National Capital Region Harness Horse Association* (NCRHHA), Peter Andrusek, directeur des courses, Jamie Fiolek, juge de départ, et plusieurs conducteurs au sujet de l'état de la piste à la suite des chutes de neige survenues cet après-midi. La surface de course a été jugée convenable pour les courses.
- Un retrait hâtif a été opéré par les juges du cheval, "GA SPEED MATRIX," (Guy Gagnon entraîneur) de la Course 1.
- Un retrait hâtif a été opéré par le vétérinaire du cheval, "MA DIVA", (Kelly Lacaille entraîneuse) de la Course 3 (maladie). Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

- L'examen avec Alain Thibert a été reporté au 8 décembre à la demande du participant.
- Examen avec le conducteur, Antonio Vecchio, au sujet de sa stimulation pendant qu'il conduisait "GETYOURLICENSELIAM" dans la Course 10, disputée le 29 septembre.
Après avoir examiné la vidéo de la course, discuté des règles et exigences pertinentes en matière de stimulation, des interactions entre le conducteur et l'entraîneur de ce cheval et du rapport du vétérinaire officiel, Dre Rocheleau, après la course, M. Vecchio a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.03(e) de la CAJO (frapper un cheval) et s'est vu imposer une suspension de dix (10) jours (du 14 au 23 décembre) et une sanction pécuniaire de \$ 300 conformément à la directive en matière de politique No 3-2019.
Décision #2933236

Courses :

- Jacques Beaudoin a été autorisé à se retirer de deux courses.
 - Clarke Steacy a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Départ retardé en raison de la présence de morceaux de neige sur la surface de la piste près de la barrière de départ.
Rien d'autre à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Le système électronique de photo-finish n'était pas disponible.
La décision des juges est définitive (règle de la CAJO 5.12(e)) et a été annoncée au public.
Le #6, "HES GOT A VENDETTA", (Marie-Claude Auger), a eu de l'équipement brisé (fer) après le départ.
Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Fractions de course corrigées : 27² 57¹ 126¹ 154².
Rien d'autre à signaler.

➤ En raison d'une panne informatique, le système de chronométrage électronique est devenu inopérant et toutes les courses ont été chronométrées manuellement jusqu'à la fin du programme.

5. Rien à signaler.

6. **Enquête** pour le #7, "SEURAT HANOVER", (Pascal Berube), concernant un possible bris d'allure survenu avant le départ.

Le #7 a subi un bris d'allure avant le départ et a reçu un remboursement complet du pari mutuel totalisant \$ 4,740.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête : https://youtu.be/7kgOa_VsPr0

7. Rien à signaler.

8. Le #7, "SUPER FM", (Jonathan Lapointe), a terminé la course distancé et doit se qualifier pour la performance.

L'entraîneur, Pierre Marc Longpre, en a été avisé.

Rien d'autre à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune